

COMMUNE DE GOUGENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 janvier 2024 à 19 h

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire

Date de convocation : 12/01/2024

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 13 Quorum : 7
Conseillers présents : 12 Conseillers représentés : 0

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Frédéric MOSTER (3ème adjoint), Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Christian HUFFLING, Alphonse MULLER, Florence BISCH, Anne-Catherine RUCK, Pascal SCHMITT

Était absent : Laurent BESCOND

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2023
2. Création d'un budget annexe pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques
3. Points divers

Mme Nathalie WROBEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. DCM 2024 - 67163 – 1B Création d'un budget annexe

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église, projet validé par délibération en date du 18 août 2023 (DCM 2023-67163-30).

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'engagement de la commune dans la production d'énergie verte

Considérant que l'électricité produite est revendue,

Considérant que la production d'énergie verte pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC),

Considérant que le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget annexe distinct relevant du plan comptable M4,

Considérant que ces installations doivent faire l'objet d'un amortissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un budget annexe, dénommé **GOUGENHEIM ENERGIE VERTE**, destiné à retracer toutes les opérations relatives à la gestion des immobilisations et à la revente de l'électricité produite ;

DIT que ce budget annexe appliquera la nomenclature comptable M4,

DIT que ce budget annexe sera exploité sous forme d'une régie à simple autonomie financière,

DIT que ce budget annexe sera assujéti à la TVA. La commune se trouvant en franchise de TVA, le chiffre d'affaires attendu ne dépassant pas le seuil de base de 91 900€,

FIXE la durée d'amortissement :

- pour les panneaux photovoltaïques à 20 ans
- pour les onduleurs à 10 ans

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

3. Points divers

- Monsieur Frédéric MOSTER présente aux conseillers le travail de la Commission Ressources Humaines concernant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat des employés communaux.
- Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires en vue de la préparation du budget 2024.

La secrétaire de séance, Nathalie WROBEL

Le Maire, Laurent KRIEGER



Délibérations

DCM 2024 - 67163 – 1B Création d'un budget annexe

Procès-verbal publié le 19/02/2024 sur le site internet de la commune de Gougenheim.